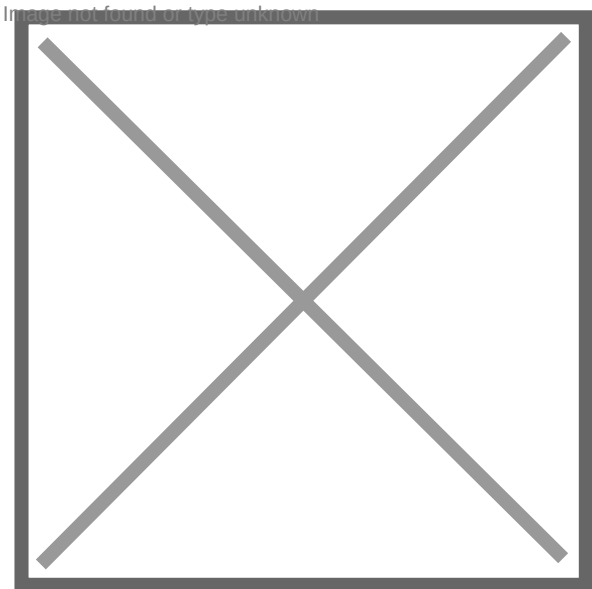




Construction en zone agricole

Par **pierreB**, le **28/12/2007** à **12:58**

Bonjour,rnrnJ'ai quelques questions à propos de la construction en zone agricole :rnrnUn équipement agricole (ex : hangar de stockage) construit sur un terrain exploité doit-il être entièrement dédié à l'activité agricole ou bien peut-il servir aussi à autre chose (autre que de l'habitation)?rnrnUn agriculteur exploitant un terrain classé zone agricole peut-il construire une habitation sur ce terrain, et si oui y a-t-il une surface maximum? Cette habitation peut-elle éventuellement servir de gîte rural? rnrnMerci d'avance.rnrnpierre.

Par **leforumimmo**, le **29/12/2007** à **14:04**

Bonjour,rnrnTout d'abord il faut vous renseigner sur le document d'urbanisme de votre commune. Est ce un POS, un PLU, une carte communale?rnrnLes zones agricoles, dites « zones A » : il s'agit des « secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles » (article R.123-7 du code de l'urbanisme). C'est un régime strict et surveillé, seules les constructions ou installations nécessaires aux services publics et à l'exploitation agricole y sont autorisées. rnrnCordialement

Par **pierreB**, le **29/12/2007** à **16:40**

Merci de votre réponse.rnJe pensais qu'il existait une règle générale.rnJ'irai voir à la DDE et à la mairie, ils me donneront les renseignements en fonction des caractéristiques du terrain.rnMerci.rnCdt,rnrnpierre.